**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

**A PORTÉE INDIVIDUELLE**

**Rejet d’eaux usées non traitées dans *(un fossé communal ou un cours d’eau ou autre)***

Le maire de la commune de *(Commune)* :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-2 et L2224-8 ;

Vu le Code de la Santé Publique et les articles L1331-1 et suivants ;

Vu l’arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l’exécution des missions de contrôle des installations d’assainissement non collectif ;

Vu l’arrêté du 7 mars 2012 relatif aux prescriptions techniques des installations d’assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1.2 kg/j de DBO5 ;

Considérant qu’il appartient au maire, d’une part, d’assurer la salubrité publique ;

Considérant d’autre part que le contrôle de l’assainissement non collectif réalisé par le service public d’assainissement non collectif (ici le SDANC) et ayant eu lieu le *(date)*, a permis de constater que ladite installation sise *(adresse)* appartenant à *(Civilité Prénom Nom)* rejette des eaux usées non traitées dans *(le fossé communal ou un cours d’eau ou autre)* ;

Considérant que cette installation présente des risques avérés de pollution de l’environnement et porte atteinte à la sécurité des personnes ;

Considérant le courrier d’avertissement adressé en recommandé avec accusé de réception à *(Civilité Prénom Nom)* en date du *(date)*, non suivi d’effets ;

Considérant le courrier de mise en demeure adressé en recommandé avec accusé de réception à *(Civilité Prénom Nom)* en date du *(date)*, non suivi d’effets ;

Il est arrêté ce qui suit :

**Article 1er :**

*(Civilité Prénom Nom)*, propriétaire de l’installation d’assainissement non collectif du bien sis *(adresse)*, est mis en demeure de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser les nuisances provoquées par le dispositif d’assainissement non collectif.

**Article 2 :**

*(Civilité Prénom Nom)*, devra réhabiliter son installation d’assainissement non collectif, et ainsi la mettre en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans un délai de *(délai)* après la date de notification du présent arrêté.

**Article 3 :**

Un recours en contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de (Ville) dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision.

**Article 4 :**

Si *(Civilité Prénom Nom)* n’a pas cru devoir déposer recours en contentieux et à défaut d’exécution des mesures prescrites dans le délai fixé à l’article 2, le Maire se verra dans l’obligation de dresser un procès-verbal qui sera transmis à Monsieur le Procurer de la république pour l’application des sanctions prévues par la législation.

**Article 5 :**

Le présent arrêté sera notifié à*(Civilité Prénom Nom)* par lettre recommandée avec accusé de réception, ampliation au SDANC.

*(Madame/Monsieur)* le Maire de la commune de *(Commune)* est chargé(e) de l’exécution du présent arrêté.

Fait à *(lieu)*, le *(date)*

Le maire,

*(Nom, Prénom)*

*(tampon + signature)*